

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008**

Délibération
n° 2008.10. 88.B

**Camping
communautaire - lot
n° 13 "électricité -
courants forts et
faibles" : avenant n° 1**

LE VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - LOT N° 13 "ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES" :
AVENANT N° 1**

Par délibération n° 220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

La commission d'appel d'offres du 21 février 2008 a attribué le lot n° 13 « électricité – courants forts et faibles » à la société TELEPH ELEC SERVICES – Bois Fleuri – 16440 CLAIX pour un montant de 131 415,06 € HT.

Suite à la redéfinition de l'espace cuisine, il convient de modifier les raccordements électriques.

Il est nécessaire de passer l'avenant n° 1 suivant :

Travaux en plus value :

- réalisation de saignées et encastrement de boîtiers sur les murs de la cuisine et rebouchage	777,32 € HT
- prise pour appareillage	47,73 € HT
- alimentations spécialisées des appareils	368,40 € HT
- tableau de protection – modification de l'armoire	557,76 € HT

Montant total en plus value	1 751,21 € HT
-----------------------------	---------------

Le montant de l'avenant n° 1 en plus value est de 1 751,21 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 13 « électricité – courants forts et faibles » confié à la société TELEPH ELEC SERVICES – Bois Fleuri – 16440 CLAIX, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus value de 1 751,21 € HT.

Le montant du marché est porté à 133 166,27 € HT, soit une augmentation de 1,33 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant,

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2313 - fonction 95 – opération 2008-01.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 novembre 2008

Affiché le :

12 novembre 2008

RÉALISATION DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UN CAMPING SUR LA COMMUNE DE SAINT YRIEIX (16)

LOT N° 13 : Electricité – courants forts et faibles

Avenant n° 1

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Philippe LAVAUD, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération du Bureau n° 88 B du 23 octobre 2008.

TITULAIRE DU MARCHE

TELEPH' ELEC SERVICES

Bois Fleuri
16440 CLAIX

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget principal article 2313

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 17/03/2008
Date de notification du marché : 27/03/2008
N° du marché : 2007/115

MONTANT DU MARCHE

Montant du marché : 131 415,06 € HT soit 157 172,41 € TTC

AVENANTS PRECEDENTS

Sans objet.

OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires suite aux préconisations de la Direction Départementale des Services Vétérinaires pour que l'aménagement de l'espace cuisine réponde aux objectifs de la réglementation en vigueur.

Le nouvel aménagement intègre également la possibilité de mettre en place un ensemble d'équipements pour permettre au futur gestionnaire de disposer d'un large potentiel d'utilisation de cet espace.

Pour prendre en compte ces évolutions, la modification de la distribution des alimentations électriques est nécessaire.

Les prestations sont détaillées ci-après :

Travaux en moins value :

- réalisation de saignées et encastrement de boîtiers sur les murs de la cuisine et rebouchage	777,32 € HT
- prise pour appareillage	47,73 € HT
- alimentations spécialisées des appareils	368,40 € HT
- tableau de protection – modification de l'armoire	557,76 € HT

Montant total en plus value	1 751,21 € HT

Le montant de l'avenant est de 1 751,21 € HT.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant initial du marché : 131 415,06 € HT
Montant du présent avenant : 1 751,21 € HT
Nouveau montant du marché : 133 166,27 € HT

Le présent avenant représente une augmentation de 1,33 % par rapport au montant initial du marché.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
P/ le Président, la Vice Présidente

Fabienne GODICHAUD